

Arrêté fédéral concernant la rénovation totale de l'entrepôt de la Régie fédérale des alcools, à Delémont

du 6 juin 1985

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du 31 octobre 1984¹⁾,
arrête:

Article premier

¹ Un crédit d'ouvrage de 32 700 000 francs est ouvert pour la rénovation totale de l'entrepôt d'alcool de Delémont.

² Ce montant est porté au débit du compte de la Régie des alcools.

Art. 2

Le présent arrêté, n'étant pas de portée générale, n'est pas soumis au référendum.

Conseil des Etats, 14 mars 1985

Le président: Kündig

La secrétaire: Huber

Conseil national, 6 juin 1985

Le président: Koller

Le secrétaire: Zwicker

29510

Arrêté fédéral concernant la rénovation totale de l'entrepôt de la Régie fédérale des alcools, à Delémont du 6 juin 1985

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1985
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	25
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	02.07.1985
Date	
Data	
Seite	316-316
Page	
Pagina	
Ref. No	10 104 424

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.